

la lettre du **Colidre**

Comité d'information et de *liaison* des cadres *dirigeants* *retraités* de France Télécom

Un point d'histoire...

France Telecom vers la fin de la décennie 80

Par Christian Dubonnet

Avec la fuite du temps, il est possible de porter un regard plus serein sur un moment important de l'histoire de France Telecom, celui qui a permis de passer du statut d'Administration d'Etat, soumise à l'étroite tutelle du Ministère des Finances, vers une entreprise capable de se mouvoir, d'une façon plus autonome, dans un environnement concurrentiel et international.

Les résistances au changement n'étaient pas minces à l'époque. Du côté du management d'abord, on a été longtemps polarisés par le " Delta LP ", le rattrapage du retard dans l'équipement téléphonique de la France, pour pouvoir plus facilement initialiser ensuite l'approche commerciale de nos activités, sans oublier la rigueur de gestion avec la démarche du couple objectifs-moyens. Et pourtant, la MET (Mission d'Evolution des Télécommunications) est déjà mise en place par la Direction Générale, pour développer une réflexion sur les conditions favorables au développement de ce secteur et préparer les conditions d'une évolution inéluctable.

Les organisations syndicales se contentaient des apparentes protections apportées par le statut de la Fonction Publique, si ce n'est la FNT (Fédération Nationale des Télécommunications) qui revendiquait une autonomie de la Direction Générale des Télécommunications et certains syndicats qui dénonçaient l'insuffisance des moyens budgétaires accordés aux PTT, qui continuaient à être " la vache à lait " de l'Etat.

Après le " coup pour rien " du rapport de Jacques Chevalier, un Professeur de droit, qui proposait au ministre de l'époque, Louis Mexandeau, une charte de gestion pluriannuelle, les " Chantiers de libertés " de Gérard Longuet, lors de l'alternance politique de 1986, pour stimuler la compétition, dont la création d'une compagnie concurrente, la SFR, pour la radiotéléphonie; la mise en compétition des cabines téléphoniques et des réseaux d'entreprises, furent vite retirés face aux résistances du personnel.

Au Colidre... une activité annuelle méconnue!

Il y a une dizaine d'années, au cours d'une discussion, **Roger Légraré** et **André Via** ont parlé de golf et Roger a suggéré à André d'organiser pour les membres du COLIDRE une rencontre annuelle. C'est ainsi que chaque printemps, sur différents parcours, une rencontre amicale, se terminant joyeusement par un repas, a réuni 15 à 20 participants de tous les niveaux.

Seuls les scores des trois premiers sont annoncés pour ne pas décourager les plus novices et pour ne pas afficher pour d'autres un " jour sans " comme cela arrive même aux meilleurs.

La dernière rencontre proposée par **Jean Grenier** a eu lieu sur le golf de la base aérienne de Villacoublay, la prochaine en mai 2009 se déroulera sur le golf de Forges les bains dans l'Essonne.

(suite page 2)

France Telecom vers la fin de la décennie 80

suite de la page 1

Le Livre vert sur les Télécommunications de la Commission des Communautés Européennes, de juillet 1987, avance deux propositions importantes :

- la concurrence sur les activités des télécommunications sera la règle,
- une séparation entre les fonctions de réglementation et les fonctions opérationnelles, car il n'est plus possible d'être à la fois celui qui fixe les règles et qui exploite le réseau.

Ce sera le gouvernement Rocard et son ministre des PTT, Paul Quilès, qui prendront la décision en décembre 1988 d'organiser "un débat public sur le rôle et la place des Postes et des Télécommunications dans la vie économique du pays". La responsabilité en sera confiée à Hubert Prévot, un Conseiller à la Cour des Comptes, ancien Commissaire au plan. On organisa un débat d'une ampleur exceptionnelle en interne aux Télécommunications, qui sera encadré par une loi, votée en juin 1990, après un dernier tour d'honneur : une grève lancée par plusieurs organisations syndicales.

" Fallait-il aller jusqu'à proposer la constitution de deux EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial), comme à EDF, à une époque où les principaux européens bougeaient, se demanda Hubert Prévot. On adopta, pour le statut des PTT, une dénomination plus évanescente du point de vue juridique : une entité autonome de droit public, sans grande répercussion avec le Ministère des Finances qui a pu continuer à ponctionner les PTT, quand c'était nécessaire ", tout en laissant au personnel le statut de fonctionnaires.

Marcel Roulet, devenu Directeur Général des Télécommunications à la fin 1986, après avoir exercé les mêmes

fonctions les deux années précédentes à la Poste, fera, concernant la réforme, le commentaire suivant : " je me rappelle avoir écrit durant l'été 88 au Ministre que je n'avais pas d'a priori quant à la solution qui permettrait aux Télécommunications françaises de faire face au nouveau contexte et que je soutiendrais seulement une réforme qui permettrait d'atteindre les objectifs suivants :

- une séparation de la réglementation et de l'exploitation,
- une autonomie opérationnelle des exploitants,
- une possibilité de recruter et de fidéliser les cadres,
- un contrôle direct des filiales, ce qui pouvait présenter, en cas de perte de contrôle, deux dangers : une coupure de France Telecom en deux, voire une utilisation des filiales pour fabriquer un concurrent de France Telecom "

Mais la réforme sociale était un indispensable complément à la réforme institutionnelle. Ce furent les reclassifications, pour tenter de professionnaliser le personnel, à la hauteur des exigences de leurs métiers, et qui posera bien des problèmes à l'organisation et à l'Etat, car il fallait toucher au niveau des rémunérations. Comment, en effet, y arriver sans sortir des contraintes de la Fonction Publique ? Cela nécessitera une étape supplémentaire qui sera franchie beaucoup plus tard.

Pour accompagner cette période, le management de France Telecom a su multiplier ses efforts de communication, d'abord avec la mise en place de la MET, puis à l'occasion des réunions des cadres supérieurs de l'entreprise, et aussi des déplacements des directeurs et des représentants syndicaux pour voir ce qui se passait dans les autres pays, sans oublier ce que pouvaient nous faire comprendre les responsables de la construction européenne à Bruxelles.

Christian Dubonnet

Une activité annuelle méconnue

La pratique du golf est un sport pour lequel il n'existe pas de limite d'âge et même, selon une récente publication de l'institut suédois Karolinska, siège du prix Nobel " le taux de mortalité au même âge chez les adeptes du green apparaît, après une étude sur 300 000 pratiquants, 40 % inférieur à celui de la population générale, quels que soit leur sexe, leur âge et leur statut social ". Roger et André en sont l'illustration car à plus de 85 ans ils continuent à jouer.

Néanmoins André Via a proposé aux participants que je le remplace en ce qui concerne l'organisation des rencontres futures; je n'ai pas pu refuser car je n'ai que 79 ans.

Je profite de cet article pour vous dire que le groupe actuel n'est pas fermé et que de nouveaux golfeurs y seront accueillis avec plaisir, et éventuellement les épouses pour ne pas laisser trop seules les membres féminines du COLIDRE qui y participent déjà ou qui y participeront.

J. Randé

Comité d'information et de liaison des cadres dirigeants retraités de France Télécom

Baisse des tarifs d'utilisation des portables à l'étranger: comment en bénéficier ?

C'est une petite révolution pour les millions d'utilisateurs de téléphone portable à l'étranger. Depuis le 30 juin, une réglementation européenne impose aux opérateurs d'appliquer un prix plafond -dit "Eurotarif"- pour tous les appels passés ou reçus par leurs clients, depuis leur portable, dans un autre pays européen que le leur : à l'approche des vacances estivales, c'est une bonne nouvelle pour les européens ! Mais comment cela fonctionne-t-il concrètement ? En voilà le mode d'emploi.

140 millions d'européens sont concernés : depuis le 30 juin, il leur est possible de téléphoner sur leur portable, depuis un autre pays de l'Union Européenne (UE), pour un tarif nettement moins élevé qu'auparavant. Les prix pourraient ainsi baisser de 50%.

" Cela démontre que le Parlement européen agit face aux plaintes des consommateurs surtaxés lorsqu'ils utilisent leur téléphone portable pendant leurs voyages en Europe, que ce soit pour les vacances ou pour le travail ", a commenté la députée britannique Arlene Mc Carthy (PSE), présidente de la commission du marché intérieur.

De quels tarifs pourrai-je bénéficier ?

Actuellement, un appel effectué à partir d'un téléphone mobile dans d'autres pays européens est en moyenne quatre fois plus cher qu'un appel national. Grâce à la nouvelle réglementation, les tarifs sont plafonnés : les opérateurs de téléphonie mobile ne pourront facturer ces appels transnationaux au-delà d'un prix maximum, appelé "Eurotarif".

Depuis le 30 juin, l'Eurotarif est fixé à **49 centimes d'euro la minute** pour les appels passés depuis un portable à l'étranger et à **24 centimes d'euro la minute** pour les appels reçus. Et la baisse ne s'arrête pas là : le prix maximal applicable pour 2008 sera respectivement de _ 0.46 et _ 0.22, et il sera encore plus bas en 2009 (_ 0.43 et _ 0.19).

L'Eurotarif est donc le prix maximum que les opérateurs pourront facturer à leurs clients. Mais les députés estiment que les opérateurs pourraient proposer des offres encore inférieures à ce plafond. Le rapporteur sur ce dossier au Parlement européen, le député autrichien Paul Rübig (PPE-DE) explique : *" J'ai confiance dans le fait que, dans les prochains mois, les opérateurs proposeront de nouvelles offres tarifaires encore plus intéressantes en matière d'itinérance, et que la majorité de ces formules seront à un prix bien inférieur au tarif européen maximum. "*

Comment et quand pourrai-je bénéficier de cette baisse ?

Chaque opérateur doit proposer une nouvelle offre à ses clients, au plus tard le 30 juillet : sa formule tarifaire pourra être inférieure ou égale au montant de l'Eurotarif.

Plus vous accepterez rapidement cette offre, plus elle vous sera vite appliquée : votre opérateur a en effet un mois de délai après votre réponse pour activer son offre tarifaire. Si vous ne répondez pas à l'offre, l'Eurotarif vous sera alors automatiquement appliqué, deux mois après l'offre de votre opérateur. Soit au plus tard le 30 septembre 2007. La souscription à l'Eurotarif doit être proposée gratuitement. A tout moment, il sera aussi possible de choisir une autre offre que l'Eurotarif, sans frais supplémentaires.

Où trouver des informations sur ce qu'offre mon opérateur ?

Les opérateurs de téléphonie mobile sont obligés de mettre à la disposition des utilisateurs une information complète et régulièrement mise à jour sur les tarifs en vigueur, lors de toute souscription à un abonnement.

De la même façon, dès que vous passerez la frontière d'un pays européen, vous recevrez un SMS vous informant du coût des appels téléphoniques sortants ou entrants. Il sera également possible d'obtenir des informations sur ces tarifs en téléphonant à votre opérateur.

" Tous les consommateurs profiteront de ces règles sur la transparence pour lesquelles le Parlement européen s'est battu ", souligne la présidente de la commission industrie, l'allemande Angelika Niebler (PPE-DE)

Cette baisse s'applique-t-elle aux SMS et MMS ?

Cette réglementation ne s'applique pour l'instant qu'aux appels vocaux, et non aux SMS et MMS. Cependant, la Commission européenne est chargée de surveiller l'évolution des tarifs appliqués à l'envoi et la réception de SMS et MMS, depuis un autre pays d'Europe. Elle pourra ensuite proposer de réglementer ce secteur aussi, si elle juge que les opérateurs n'ont pas, d'eux-mêmes, fait suffisamment baisser les prix.

" Entre-temps, espérons également une chute des prix pour l'envoi de SMS et autres données (MMS) depuis un portable à l'étranger, afin d'éviter toute réglementation supplémentaire " a conclu le député maltais Joseph Muscat (PSE).

Comité d'information et de liaison des cadres dirigeants retraités de France Télécom

brèves...brèves...brèves...brèves...brèves...brèves...

La Commission ouvre la voie à l'utilisation du téléphone portable en vol à travers l'Europe

Aujourd'hui, la Commission européenne a introduit des règles afin d'harmoniser les conditions de lancement des services de communication mobile paneuropéens à bord des avions. Ces services permettront aux hommes d'affaires et aux consommateurs d'utiliser leur propre téléphone portable pour effectuer des appels ou envoyer des messages et en recevoir sans danger tandis qu'ils survolent l'Europe. Cela signifie que 90 % des passagers aériens européens qui emportent leur téléphone portable à bord des avions pourront rester joignables pendant les vols.

Vers un marché unique des télécommunications.

Les consommateurs devraient bénéficier de communications moins chères et de meilleure qualité grâce à la réforme du secteur des télécommunications proposée par l'UE.

France Telecom étend sa présence au Moyen Orient

Acquisition des parts majoritaires de Lightspeed Communications à Bahrein France Telecom annonce aujourd'hui l'acquisition par sa filiale Jordan Telecom Group, opérateur leader Fixe, Mobile, Internet et Contenus en Jordanie, de 51% de Lightspeed Communications à Bahrein.

Orange se classe parmi les leaders du «Magic Quadrant» des fournisseurs de services mobiles en Europe de l'Ouest pour l'année 2006

Orange a annoncé aujourd'hui sa désignation par la société Gartner Inc. parmi les leaders de son " Magic Quadrant " des fournisseurs de services mobiles pour l'Europe de l'Ouest en 2006 (Katja Ruud, Martin Gutberlet, Leif-Olof Wallin - 22 mars 2007)

Jean Pierre HOUSSIN nous a quittés bien prématurément le 28 avril 2008 dans sa 75^{ème} année.

A sa sortie de l'Ecole Polytechnique, Jean Pierre HOUSSIN choisit le corps des Télécommunications et intègre ainsi l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, puis en 1959 le Centre National d'Etudes des Télécommunications, pour se consacrer à la recherche dans le domaine des hyperfréquences. Les faisceaux hertziens sont en effet d'un intérêt fondamental pour la Direction Générale des Télécommunications mais se profilent déjà les télécommunications par satellite qui seront le thème majeur de sa carrière.

Au CNET d'abord où il participe à la réalisation de la première antenne de Pleumeur Bodou (PB1) et à la première transmission d'un signal de télévision par satellite Early Bird, ouvrant l'ère des télécommunications spatiales, puis aux premières réunions avec la COMSAT qui conduiront à la création d'INTELSAT où il siègera comme représentant français au " Board " technique. Sa compétence, unanimement reconnue par ses pairs, lui vaudra de présider ce board pendant plusieurs années. Il apporte de plus toute son expérience à la création d'EUTELSAT et une contribution importante au projet franco-allemand SYMPHONIE.

En 1979, il rejoint la DTRI, où jusqu'à son départ à la retraite en 1998, il dirige et organise le développement et l'exploitation des réseaux des systèmes à satellites tant internationaux - INTELSAT, EUTELSAT, IMMARSAT - que nationaux - SYMPHONIE, TELECOM 1, TELECOM 2. Ses prestations sur le plan réglementaire sont aussi fort appréciées et ses contributions à la C.A.M.R. (Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications) consacrée au partage de l'orbite géostationnaire et à l'attribution de nouvelles bandes de fréquence font référence.

En résumé, Jean Pierre HOUSSIN laissera le souvenir d'un pionnier et d'un expert avisé hautement apprécié en télécommunications spatiales.

Pierre RAMAT

Comité d'information et de liaison des cadres dirigeants retraités de France Télécom

Colidre

Responsable de la publication:

Pierre Fortin

Responsable de la rédaction:

Roland Saint-Criq

75, Avenue des Ternes

75017 Paris

tél. 01 55 37 13 40 - fax. 01 55 37 13 41

<http://www.colidre-ft.asso.fr>

75, Avenue des Ternes

1er étage

75017 Paris